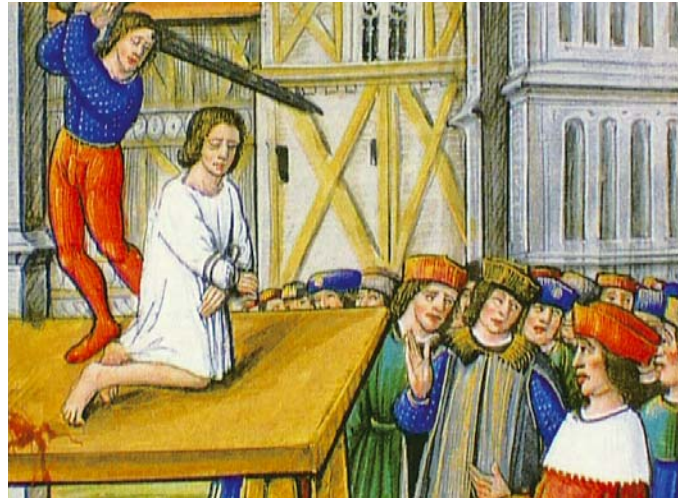


## MURAILLES, PUIITS ET CRIMES |



### Consigne:

Écoutez bien et notez les mots effacés.  
Niveau avancé 😊😊😊



Que se passe t-il au Moyen-Âge lorsqu'un meurtre ou autre délit est commis dans une

c\_\_\_\_\_ moyenâgeuse?

Le coupable est emmené par la p\_\_\_\_\_ au cachot. L'affaire est p\_\_\_\_\_ devant

le t\_\_\_\_\_ municipal, qui est composé des conseillers municipaux. Le

m\_\_\_\_\_ préside la séance. Les échevins ou r\_\_\_\_\_ du peuple

participent au v\_\_\_\_\_. Un juge d\_\_\_\_\_ le procès . Le procès

est enregistré par le g\_\_\_\_\_. Les peines au M\_\_\_\_\_ sont

essentiellement des châtiments c\_\_\_\_\_. Pieds et poings liés le c\_\_\_\_\_ est mis

au pilori et exhibé au p\_\_\_\_\_. L'assassin est attaché sur la roue et on lui brise un à

un les os. La peine de m\_\_\_\_\_ est légale. Exécutée publiquement, elle vise la dissuasion. Les

v\_\_\_\_\_ récidivistes ou \_\_\_\_\_ délinquants sont p\_\_\_\_\_ à l'échafaud ou

décapités publiquement.